Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_246-DE

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE DIX-SEPT NOVEMBRE À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance	Visio conférence
Date de convocation	10 novembre 2026
Présents	MMES : C. BRIDEL, I. CERNEAUX, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, C. LE BON, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER. MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-P. ROUDIER, R. SALAÜN
Absents représentés	MMES K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À C. BRIDEL), P. MACOURS, (POUVOIR À C. LEBON), M. LANGLAIS-ELLEOUET (POUVOIR À A. PÉCHON) M. Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE),
Absents	MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. LEMOINE MRS : J. DELAUNAY, D. VEILLAUX, F. TROUVÉ
Secrétaire de séance	Jean-Marc PELLEN

TRANSITION

Approbation et signature de la convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec ENERG'IV pour l'étude de faisabilité du projet de méthanisation agricole collectif de Livré-sur-Changeon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte ;

VU la délibération n°2019-138 du Conseil Communautaire, en date du 14 octobre 2019, adoptant le Projet de territoire « Liffré-Cormier 2030 » ;

VU la délibération n°2020-203 du Conseil Communautaire, en date du 15 décembre 2020, adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial de Liffré-Cormier ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_246-DE

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 en date du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU l'avis du Bureau Communautaire du 13 octobre 2026 approuvant le lancement et le portage administratif et financier de l'étude de faisabilité d'un projet de méthanisation collective agricole sur le territoire de Liffré Cormier Communauté localisé à Livré-sur-Changeon.

Il est exposé ce qui suit :

Liffré-Cormier Communauté a approuvé, lors du Bureau stratégique du 13 octobre dernier, le lancement et le portage administratif et financier (avec subvention de l'État à hauteur de 50 % des dépenses HT) de l'étude de faisabilité d'un projet de méthanisation collective agricole sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté (localisé à Livré-sur-Changeon).

Cette étude de faisabilité comprend deux volets qui communiquent et se nourrissent entre eux, avec une partie agroéconomique et une autre sur la gouvernance du collectif et la structuration juridique et financière du projet de méthanisation collective.

Les services de Liffré-Cormier Communauté ont lancé la consultation de marché pour le recrutement d'un bureau d'étude prestataire pour la partie agroéconomique le vendredi 23 octobre 2026.

La convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec ENERG'IV porte sur la partie gouvernance et structuration du projet. Le travail de coordination du collectif d'agriculteurs et de définition du modèle de coopération et de gouvernance entre eux est essentiel afin de garantir une mise en œuvre sereine et efficace ensuite

ENERG'IV est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) créée en 2018 par le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) avec le Conseil départemental, Rennes Métropole, la Banque des Territoires et plusieurs partenaires bancaires locaux. Elle a pour mission de développer massivement les projets d'énergies renouvelables sur le territoire d'Ille-et-Vilaine, en intervenant à la fois sur le plan technique et financier dès la phase d'amorçage.

En tant qu'investisseur dans les projets d'énergies renouvelables du département, ENERG'IV dispose de compétences internes de structuration juridique et financière qui sont complémentaires du travail de dimensionnement agroéconomique.

ENERG'IV est particulièrement pertinent pour cet accompagnement, l'ayant déjà réalisé pour les projets de Janzé et Bourg-des-Comptes et accompagnant aussi Roche Aux Fées Communauté avec le projet de Retiers.

Sur le plan financier :

La convention d'AMO avec ENERG'IV s'élève à 12 480 € TTC (10 400 € HT) avec un financement par le Fonds Vert – PCAET à hauteur de 50 % de l'assiette HT.

Cette convention, ainsi que le contrat de prestation pour la partie agroéconomique, seront signés avant la fin d'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage avec ENERG'IV pour l'étude de faisabilité du projet de méthanisation agricole collectif de Livré-sur-Changeon.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261117-DEL2026_246-DE

- **DONNE** délégation au Président ou à son délégataire pour signer tout document relatif à l'exécution

La séance est levée à 21h38.

Fait à La Bouëxière.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Le Président,
Guillaume BÉGUÉ

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc PELLEN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.